



Communiqué de presse du 14 novembre 2023

Le Comité enseignement d'Avenir Syndical dénonce le PL Du budget 2024 proposé par le Conseil d'Etat. Celui-ci refuse de prendre en compte la réalité économique de Genève, canton suisse considéré comme une des places les plus chères de la planète et qui subit des augmentations massives tant dans les assurances, que dans l'alimentation, les énergies et les loyers. L'inflation estimée pour 2024 va, elle aussi, s'élever à au moins 2%.

Alors que plusieurs cantons romands considèrent nécessaire d'indexer les salaires, alors que la Ville de Genève indexe les salaires de ses employés, le Conseil d'Etat genevois ne prend pas acte de la réalité économique et sociale et agit à l'encontre du bon sens pour combattre la paupérisation de la population, Même si la semaine dernière il a décidé d'indexer à 1% les salaires, ce n'est qu'un geste, ce n'est pas une indexation qui fait état de la situation de crise.

C'est un mauvais calcul, les personnes en difficultés seront plus nombreuses et devront solliciter les aides de l'Etat qui augmenteront les dépenses de celui-ci.

Cette manière de considérer le citoyen en l'inféodant à des aides et en le privant de sa dignité ne répond pas à notre Constitution suisse dans son préambule : *« sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres »*.

Qu'il soit de droite ou de gauche, un gouvernement se doit de préserver la dignité de tous ses citoyens et se souvenir que la justice sociale est l'un des fondements de la stabilité de notre pays.

Le secteur enseignement d'Avenir Syndical se soucie aussi des prises de positions de ce gouvernement concernant la LPAC - loi générale concernant le personnel de l'état – refonte qui paraît se profiler pour l'instant comme une loi visant à précariser les droits du personnel.

Le vote final sur le PL 12 428 au sujet des APG – assurance perte de gain - proposé par le PS a été reporté lors de la dernière législature, ceci après plusieurs procrastinations de la part du Président de la commission AD-Hoc du Grand Conseil qui a tardé à accepter d'analyser ce projet présenté il y a plus de 5 ans et du coup de force de Madame Fontanet demandant le troisième débat afin que ce PL ne contre pas sa volonté de privatiser l'assurance perte de gain.

Ainsi, le report du PL 12428 conjugué à un projet de LPAC qui ne permettrait pas la réintégration du personnel en cas de licenciement abusif, représente désormais une épée de Damoclès sur les personnels de la fonction publique.

Nous exigeons que les personnels de la fonction publique, au service de la population, soient soutenus par les lois qui seront nouvellement promulguées ; les travailleurs de la fonction publique travaillent sur le terrain, souvent dans des conditions difficiles.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à une mobilisation massive en ce 14 novembre 2023 pour la satisfaction de toutes les revendications.

Il faut savoir aussi que les enseignants qui n'enseignent pas au moment de la mobilisation ne seront pas comptabilisés dans les grévistes ce qui rend désormais obsolète le nombre de grévistes mentionné par les services de l'état.

Pour Avenir Syndical enseignement
Fabienne Payré
076 382 15 18